

**Administration communale**  
**UCCLE**  
**Service Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : ES/ns – U81F° 280  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.246/s.431  
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue Basse, 128 – Surhaussement d'un immeuble.

En réponse à votre lettre du 28 février 2008, en référence, reçue le 4 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 mars 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande concerne le surhaussement d'un bâtiment qui se situe dans la zone de protection du cimetière du Dieweg. Il s'agit d'un immeuble de type bel-étage (R+2), en briques, dont la façade arrière est tournée vers le site classé.

Le projet prévoit l'ajout d'un niveau (+/- 3m) en lieu et place du versant de toiture avant qui serait redressé à la verticale. Un décrochement est projeté dans le versant avant alors que le versant arrière serait interrompu par une terrasse. La toiture serait couverte d'un bardage en cuivre oxydé, percé de larges velux en aluminium (ton foncé).

La Commission signale que l'immeuble mitoyen (n°130) dont le gabarit est supérieur à celui des autres immeubles de la rue ne peut constituer une référence et doit rester, à ce titre, une exception dans le contexte de la rue, à proximité du Dieweg.

***Par conséquent, la CRMS émet un avis défavorable tant sur le principe du surhaussement que sur l'intervention elle-même qui sera particulièrement visible depuis le site classé.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.